

**Compte-rendu  
des délibérations de la Commune de LUTHENAY-UXELOUP  
séance du 05-02-2021**

L' an 2021 et le 5 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans la salle des fêtes, sous la présidence de NOLIN Nicolas, Maire

**Présents** : Mesdames Céline BARBARAT, Magali DARSY, Françoise SCHOONBROODT, Nathalie JOUASSIN, Elisabeth GARRUCHET, Messieurs Pascal JACQUET, Etienne LEVASSEUR, David MAUPETIT, Jean-Philippe MINE, Daniel FRANCOIS, Nicolas NOLIN, Yves RIBET, Pascal BOSSAT.

**Absent(s) / Excusé(s)** : Madame Joëlle NOLIN a donné pouvoir à Jean-Philippe MINE, Madame Maryse SERPOLET a donné pouvoir à Nicolas NOLIN.

**Absent(s)** :

**Nombres de membre :**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 29/01/2021

Date d'affichage : 29/01/2021

**Secrétaire de séance** : Jean-Philippe MINE

**Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2021** : à l'unanimité

**SOMMAIRE**

**PROJET DE RENOVATION DE L'ANCIENNE BOULANGERIE  
APPLICATION MOBILE INTRAMUROS  
POINT SUR LA MAISON DE LA CROIX DES CHAUMES  
POINT SUR LES PONTS  
RETRAIT DE LA COMPETENCE « TRANSPORTS A LA DEMANDE » AUX STATUTS DU  
SICC  
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**



## ***PROJET DE RENOVATION DE L'ANCIENNE BOULANGERIE***

Monsieur FONTAINE, représentant du CAUE présente trois options de rénovation pour l'ancienne boulangerie : sont évoqués un commerce de proximité, des hébergements touristiques et la création de logements.

La troisième option est retenue par le conseil, les aménagements seraient les suivants :

- .Un grand terrain partageable pour les locataires,
- .Une maison divisible en deux duplex,
- .Une longère.

Dépôt du dossier de demande avant le 12/02.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0, abstentions : 0)**

## ***APPLICATION MOBILE INTRAMUROS***

Présentation de l'application par Monsieur Ribet :

Intramuros est une application qui regroupe les informations communales et Intercommunales.

Monsieur Ribet évoque les points d'intérêts de l'application ainsi que divers points de fonctionnement restreint à vérifier.

Chaque conseiller recevra la notice explicative.

## ***POINT SUR LA MAISON DE LA CROIX DES CHAUMES***

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée des travaux qui sont en cours.

Le mode de chauffage est à discuter afin de pouvoir poursuivre les travaux.

## ***POINT SUR LES PONTS***

Les ponts du canal se trouvent sur une voirie communautaire et un passage de 8 à 40 tonnes est envisagé.  
Engagement de la commune de prendre la part non subventionnée à sa charge.

**A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)**

**RETRAIT DE LA COMPETENCE « TRANSPORTS A LA DEMANDE » AUX STATUTS  
DU SICC  
(ref : 229-2021)**

Suite à l'arrêt du transport à la demande au 1<sup>er</sup> octobre 2018, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le retrait de la compétence « Transport à la demande » aux statuts du SICC.

Après en avoir délibéré le conseil émet un avis favorable, autorise et charge le maire à effectuer toutes les procédures administratives nécessaires.

**A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)**

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Propositions noms de rues et numéros : La commission voirie se réunira pour statuer sur les propositions.

Il est évoqué la présence de trous route des boulat.

**Heure de fin de la séance : 22H00**